



## Le dossier unique de l'utilisateur

La loi dit que les établissements doivent avoir un dossier pour chaque personne accompagnée.

On appelle ce dossier le dossier unique de l'utilisateur.



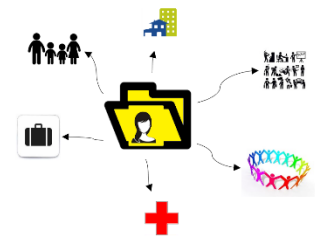
L'Adapei 45 veut créer un dossier unique informatisé.

Informatisé veut dire que ce dossier est sur un ordinateur.

Ce dossier s'appellera : OGIRYS

Dans ce dossier on peut trouver toutes les informations qui concernent ton accompagnement.

Par exemple on peut trouver des informations sur ta santé, sur ton travail, sur ton suivi éducatif et tes projets.



Ce dossier est protégé

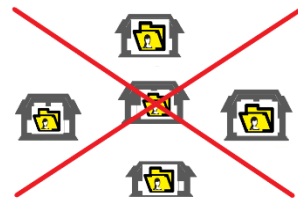
Protégé veut dire que seule les personnes qui t'accompagnent, peuvent lire ou écrire dans le dossier.

Ce dossier est partagé avec toutes les personnes qui t'accompagnent

Partagé veut dire que toutes les personnes qui t'accompagnent, peuvent écrire et lire dans le dossier.

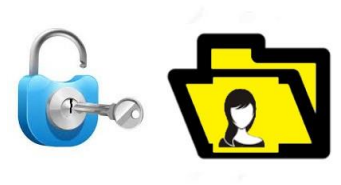
Par exemple aujourd'hui si tu es accompagné par un Esat et un Foyer, tu as un dossier à l'Esat et un dossier au foyer

Avec OGIRYS tu auras un dossier partagé avec l'Esat et le foyer, le dossier de l'Usager.



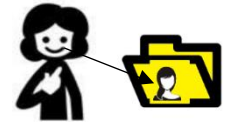
Dans le dossier de l'usager, les informations sont sécurisées.

Par exemple, les accompagnateurs de l'ESAT pourront aller voir dans ton dossier les informations qui concernent le travail.



Les accompagnateurs du foyer pourront aller voir les informations qui concernent ton suivi au foyer.

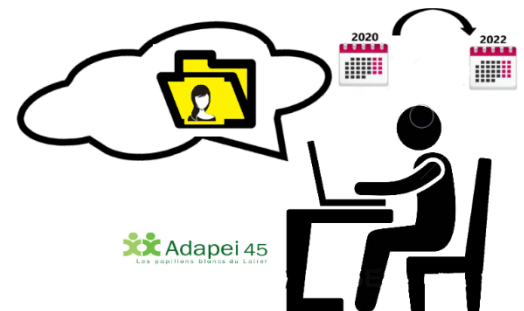
Tu pourras avoir accès à ton dossier



Pour le moment l'adapei45 travail pour ouvrir ce dossier

Tu pourras voir ce dossier lorsqu'il sera créé, entre aujourd'hui et l'année 2022.

Tes accompagnateurs te donneront les informations pour pouvoir aller le voir.



Si tu veux aller voir un exemple de dossier, tu peux aller voir sur l'ordinateur en écrivant : <http://www.socianova.com>.

Tu écris <http://www.socianova.com> dans la barre de recherche internet :

